

Décision

Générale

colonial

Décision n° 576 décision n° 576 du 23 mai 1949

n° 576

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mai 1949

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro
31 mai 1949

TEXTE INTÉGRAL

Conformément, aux dispositions de l'article 8 paragraphe 3, du contrat d'engagement. M Hildenbrand (.Marcelle), secrétaire auxiliaire en service au Trésor, percevra avant son départ de la colonie une indemnité égale a un mois de rémunération. la présente décision aura effet pour compter du 1er juin 1949.